

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 1 (1882)
Heft: 2-3

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'eux est venu aujourd'hui m'offrir quelques-unes de ces pièces provenant d'un dépôt caché dans la carrière entre deux blocs recouverts par un troisième. Le petit trésor en contenait au dire de l'ouvrier que des pièces de billon et d'argent. Les vendeurs ayant déjà fait une tournée chez des amateurs de Lausanne, qui avaient eu soin d'écramer les meilleures pièces; je ne parlerai que de celles qui m'ont été présentées et que j'énumérerai par ordre chronologique:

Uri, batz de 1624.

Unterwald ob dem Walde, pièces de 20 Kreuzer 1725 et 1742.

Evêché de Bâle, batz de 1718, pièces de 20 Kreuzer de 1716 à 1725.

Schaffhouse, pièces de 15 Kreuzers de 1557 avec contremarque et sans contremarque (tête de bélier).

Valais, nombreuses pièces d'un batz et $\frac{1}{2}$ batz de 1644 à 1722.

France, subdivisions de l'écu de commencement jusqu'au milieu du 18^e siècle (Louis XIV et Louis XV).

Espagne, diverses pièces de petit module très bien conservées et deux écus du milieu du 18^e siècle, frappés à *Mexico*.

Toutes ces monnaies avaient cours en Valais à l'époque. On devinera facilement que les pièces gardées par nos connaisseurs étaient valaisannes et supérieures au *batz*. Les monnaies les plus récentes étant du milieu du 18^e siècle, on peut en conclure que le dépôt a été fait vers cette époque.

C. F. TRACHSEL, Dr.

Les nouvelles pièces suisses de 20 centimes.

Les nombreuses falsifications de nos pièces décimales de vingt centimes, avaient fait naître l'idée de les retirer de la circulation, mais le département fédéral des finances, sentant la nécessité de conserver cette division monétaire, fit procéder à une série d'essais avec du nickel chimiquement pur, métal dont l'emploi exclut (*dit-on!*) toute possibilité de contrefaçon.

Ces nouvelles pièces qui commencent à circuler sont au type des dernières pièces de 05 et de 10 centimes et se distinguent par la pureté et la vigueur de la frappe.

On sait que les tentatives faites précédemment en Allemagne dans le but d'utiliser le nickel pur pour la fabrication des monnaies, n'avaient pas eu de résultats satisfaisants.

La monnaie fédérale a le grand mérite d'avoir trouvé le vrai moyen.

Ces pièces ont l'avantage de conserver longtemps leur aspect et leur relief; ce métal ne s'oxide pas et sa dureté est bien supérieure à celle de l'alliage employé jusqu'à ce jour pour le billon. La valeur intrinsèque de la nouvelle pièce est environ du 45 % soit 9 centimes.

On sait que le nickel pur subit fortement l'attraction de l'aimant, ce qui permettra de reconnaître immédiatement les fausses pièces; aucun alliage avec ce métal n'offre cette particularité.

Anfrage.

Kaiser Sigismund verlieh 1430 dem Grafen Rudolf von Sulz, welcher mit Ursula, Tochter des Herzogs Johann von Habsburg-Laufenburg vermählt war, die habsburgischen Reichslehen, nämlich den « Zoll, das Geleite und die Münze zu Laufenburg, den Zoll und die Münze zu Rinow » (s. Senkenberg prim. lin. jur. feud. Beilage pag. 46). Bisher sind keine Münzen veröffentlicht worden, welche beweisen, dass Graf Rudolf auch das Münzrecht ausgeübt hat. Dagegen wird in einer Urkunde vom Freitag vor Pfingsten 1455 gelegentlich eines Verkaufes 10 Schilling Heller « Sulzer Währung » jährlichen Zins und 10 Pfund Heller derselben Währung erwähnt, ferner verschreibt sich in einer Urkunde desselben Jahres (1455) Conrad Jost von Sulz der Klause der St. Remigienkirche in Oberndorf für 1 Pfund Heller « Sulzer Währung » jährlichen Zins aus Wiesen.

Es kann nun auch der Fall sein, dass unter der « Sulzer Währung » lediglich die in Sulz gangbare Münze verstanden ist, aber nach dem oben Mitgetheilten ist es gerade so gut möglich, dass eine factische Sulzer Münze damit gemeint ist. Da ich mit der Abfassung einer Monographie der Sulzer Münzen und Medaillen beschäftigt bin, so liegt mir natürlich sehr viel daran, auch diesen Punkt klar zu stellen.

Ich fordere daher alle Diejenigen auf, welche Münzen haben, die *bestimmt oder möglicherweise* vom Grafen Rudolf von Sulz oder seinen Nachfolgern auf Grund des ihm von Sigismund verliehenen Rechtes geprägt sind, mir gütigst Mittheilung zukommen lassen zu wollen. Ebenso dankbar bin ich für spätere Sulzer Münzen (1621—1675), da ich jede, meiner Sammlung noch fehlende, Sulzer Münze zu kaufen oder zu tauschen suche.

Nürnberg.

C. F. GEBERT,
M. S. S. N.

Négrologie.

Nous avons appris trop tard pour l'annoncer dans notre premier fascicule, la mort de M^r le Baron J.-B. de Nothomb, ministre plénipotentiaire de la Belgique à Berlin. M^r de Nothomb était *Président honoraire de la Société suisse de Numismatique*. Il est décédé à Künesdorf (Silésie), le 16 Septembre 1881 déjà.